

Esprit chasseur

pp. 10, 13, 14



534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Tél. et fax: **418-259-2177**
echosf@videotron.ca
www.echosf.org

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13 novembre 2020**.

ADMINISTRATEURS

Jean-Yves Gosselin	Président	259-2471
Mireille Fournier	Vice-présidente	259-7526
Louis-Marie Garant	Trésorier	259-2200
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659

PUBLICITÉ

Raynald Laflamme

PETITES ANNONCES

Jean-Yves Gosselin

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

MONTAGE PREMIÈRE PAGE

Raynald Laflamme

TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE

Raynald Laflamme

PHOTOGRAPHE

Jean Dominique Rousseau

ABONNEMENT

Mireille Fournier

RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP

Jean-Yves Gosselin

IMPRESSION

Impressions Credo

*L'Écho de Saint-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications
Culture
et Communications*

Québec 

Journal *réalisé bénévolement* SF *communautaire*

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

Coût mensuel Coût annuel

Carte affaires	46,00\$	245,00\$
Quart page	56,00\$	362,00\$
Demi-page	97,00\$	607,00\$
Page	117,00\$	1081,00\$
Couvert C4 couleurs	150,00\$	1200,00\$
Demi-Bandeau 1 ^{re} couleurs	100,00\$	650,00\$
Bandeau 1 ^{re} couleurs	150,00\$	1200,00\$

Petite annonce 4,00\$

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec Marie-Ève Presseau à CPS Média: mpresseau@cpsmedia.ca

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (G0R 3A0).

Tirage: **735 copies, 11 numéros/an**

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance et Feu	911
Municipalité.....	418-259-7228

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



**Une communauté en action
maintenant sur le Web
www.echosf.org**

SOMMAIRE

Les temps changent! L'homme aussi.....	4
Lutte à la propagation de la COVID.....	5
Montmagny et le milieu des affaires se mobilisent pour le CPE Enfant-Bonheur.....	6
La MRC de Montmagny ignorée dans l'attribution de nouvelles places en garderie.....	7
Surpris et déçu!.....	7
Les municipalités de la Chaudière-Appalaches en action pour l'économie.....	8
Mot du maire.....	9
Là pour répondre à vos besoins.....	9
Hommage à un compagnon de chasse: Cueillir la bête lumineuse.....	10
L'aventure du Bateau fantôme prend fin au Musée maritime du Québec.....	12
Esprit chasseur: Chasseur un jour! Chasseur toujours!.....	13-14
Caroline Jean représentante de la communauté au 1er CA du CSSCS.....	15
Cueillettes de bouteilles au garage municipal.....	16
Répertoire des comités.....	16
Les 12 projets retenus dans le cadre du projet Héritages sont dévoilés.....	19
La Francolière: Entrevue avec Mme Sonya Guimont.....	22
La Francolière: L'Halloween en temps de pandémie.....	22
La Francolière: «Les professeurs ont tout fait pour nous faire plaisir...».....	22
La Francolière: Notre stagiaire en 4 et 5: Émie Chamberland.....	22
La Francolière: Les spécialités dans notre école.....	23
Formation gratuite pour les proches aidants.....	24
Devenez membre de votre journal.....	25
Critique littéraire: Tirer son épingle du jeu coûte que coûte.....	26
La Faune à Saint-François.....	27
Au fil des jours.....	28
Renouveler votre adhésion.....	29
L'Écho municipal.....	10 pages

L'Écho part à la chasse

Qui dit automne, dit chasse! *L'Écho* de novembre fait une belle place en vous livrant trois textes sur le sujet. D'abord la chronique de Louis-Marie Garant, nous présente l'original qui est tout fait d'actualité. Puis, grâce à la complicité d'un chasseur, un hommage est rendu à Monsieur Bertrand Guimont. Ce texte suivi d'une fiction amenant le lecteur à découvrir ce qui se cache derrière l'esprit du chasseur.

Comme le contexte s'y prêtait avec l'annonce de nouvelles places en garderie le 5 octobre par le ministre de la Famille où nous apprenions que le territoire de la MRC de Montmagny était exclu, *L'Écho* donne la parole au conseil des maires qui se dit «surpris et déçu».

Je vous invite à lire attentivement le procès-verbal de la Municipalité où, par voie de résolution, elle se positionne clairement pour l'installation d'un CPE aux Quatre-Chemins. Les trois municipalités du secteur Ouest, soit notre municipalité et ses deux voisines devront être patientes et attendre un nouvel appel de projets qui ne viendra pas avant 2023. Les tractations politiques peuvent changer le cours des choses. Mais, il serait surprenant à cette étape que le territoire de Montmagny puisse arracher un projet sur l'un des territoires, Lévis, Lotbinière, Thetford Mines, qui ont été identifiés pour déposer des projets de CPE à être réalisés en 2023. Tout est possible en politique!

Un autre sujet suprarégional nous apprend que les élus municipaux de la Chaudière-Appalaches ont fait le point sur la deuxième vague de la COVID-19 le 16 octobre dans le cadre des Rendez-vous régionaux du monde municipal initiés par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Bonne lecture ! ☺

BMR

Avantis

Coopérative

Pour tous vos travaux de rénovation

QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX - PEINTURE

www.avantis.coop

Les temps changent! L'homme aussi

Le 19 novembre se tiendra la Journée québécoise pour la santé et le bien-être des hommes.

✍ par Raynald Laflamme

Placé sous le thème *Les temps changent!* Les difficultés des hommes parlons-en cette 7^e édition se tient dans le cadre de la Journée internationale de l'homme celle-ci, célébrée depuis 1999 à travers le monde.

La présente campagne avec son affiche montrant le Cro-Magnon se veut une approche ludique, voire humoristique de l'homme fort, qui ne montre pas ses émotions, le pourvoyeur! Cette campagne vise à déjouer les clichés et à affirmer qu'en 2020, nous sommes rendus ailleurs.

Depuis 2011 le Regroupement provincial en Santé et Bien-Être des Hommes travaille à l'amélioration de la santé

et du bien-être des hommes au bénéfice de la collectivité en regroupant, représentant et en accompagnant des acteurs interpellés par les réalités masculines.

Un répertoire d'activités tenues par les organismes communautaires, membres du RPSBEH, sera mis en ligne le 11 novembre prochain.

Pour connaître les activités tenues à travers le Québec du 16 au 22 novembre: <https://www.rpsbeh.com>



ON EMBAUCHE!

Postulez pour vous joindre à notre équipe dynamique dans un contexte sécuritaire!



rh@garant.com



418-259-3225



À nos bureaux du
Lundi au Vendredi

www.garant.com



On vous facilite la tâche™

Lutte à la propagation de la COVID

Une responsabilité partagée

Alors que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a annoncé le 22 octobre accroître ses actions particulièrement dans les régions Rouge de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour lutter contre la propagation de la COVID 19, les MRC de Lac-Etchemin, Montmagny et L'Islet demeurent en zone Orange sans pour autant être exclus des blitz d'intervention de la CNESST en collaboration de la Santé publique.

✍ par Raynald Laflamme

Au carrefour giratoire à l'entrée Ouest de la ville de Montmagny, les automobilistes sont invités à demeurer en zone Orange afin d'éviter de passer au Rouge. «Cassons la vague» de façon à protéger «notre population et nos entreprises».

La CNESST lance un appel à la santé et à la sécurité «Les employeurs ainsi que les travailleurs et les travailleuses ont une responsabilité partagée en matière de prévention. Plus que jamais, chacun a un rôle à jouer. C'est ensemble, grâce à la vigilance de tous et de toutes et à l'appui de la CNESST, que nous allons réussir. Chaque personne, quels que soient son milieu de travail et son rôle, est invitée à faire leur part et à s'engager dans la lutte contre la COVID-19», indique la CNESST dans un appel à tous.

« L'engagement des travailleurs et des travailleuses ainsi que des employeurs est nécessaire plus que jamais pour endiguer la pandémie. La présence sur le terrain des inspecteurs de la CNESST et des agents de promotion en prévention nous aidera à freiner la propagation du virus dans les lieux de travail. Ce n'est pas le temps de ménager nos efforts dans ce contexte

particulier. Dans tous les milieux de travail, petits et grands, il faut rester vigilants, pour la santé de tous.»

- Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale



LM

Postes disponibles maintenant!

MANŒUVRE À LA RESCOUSSE

Tu préfères le travail manuel au travail de bureau? Emballages LM a plusieurs postes emballants pour toi! Un réel esprit d'équipe, douze surprises et plus par année et possibilité de faire du covoiturage.

As-tu envie de venir à la cabane à sucre avec nous?

rh@emballageslm.com - 418-259-7710 #254

Thibault

MONTMAGNY LA POCATIÈRE

418 248-7122 418 856-2621

www.thibaultgm.com



COMMERCIAL ÉLITE

500, av. St-David, Montmagny
418 248-7122
505, av. de la Grande-Anse, La Pocatière
418 856-2621

VASTE SÉLECTION DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASION
Votre concessionnaire de confiance!



Francis Fréchette
Président



Stéphane Coulombe
Directeur des ventes
Véhicules neufs



Éric Demers
Directeur des ventes
Véhicules d'occasion



Éric Thiboutot
Conseiller aux ventes



François Gagnon
Conseiller aux ventes



Louis Laliberté
Conseiller aux ventes



Guillaume Fortin
Conseiller aux ventes



Martin Fournier
Directeur commercial



GUYAUME BÉLANGER
Préposé à la livraison

Montmagny et le milieu des affaires se mobilisent pour le CPE Enfant-Bonheur

Les 40 places de garde à horaire atypique annoncées en 2018 pour le Centre de la petite enfance (CPE) Enfant-Bonheur se concrétisera au cours de la prochaine année sur le territoire de la Ville de Montmagny.

✍ par Raynald Laflamme

Le ministère de la Famille du Gouvernement du Québec vient d'annoncer qu'il débloquait une aide gouvernementale de 683 000\$ dans le cadre de son Programme de financement des infrastructures pour la construction d'une deuxième installation de 40 places de garde à horaire atypique, de soir, de nuit et de fin de semaine.

À l'annonce de cette subvention, le maire de Montmagny est passé en mode réjouissance félicitant la mobilisation d'une quinzaine d'entreprises locales autour de ce projet améliorant la qualité de vie des familles de la région. Les Ambulances Paraxion, la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny, Chabot Carrosserie, le Groupe Daniel Lachance, le Magasin Coop IGA extra de Montmagny, Mallette, Ouellet Canada, Paber Aluminium, Planchers Mercier, Prolam, Promutuel Assurance Montmagny-L'Islet, Ressorts Liberté, le restaurant À la Rive et Teknion ont toutes répondu positivement à l'appel pour combler les quelque 97 500 dollars manquants au montage financier. En échange de leur appui, ces entreprises auront accès au bassin de 20 places priorisées à horaire atypique qu'elles pourront offrir à leurs employé(e)s, ce qui représente un avantage non négligeable dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre. Pour sa part, la Ville de Montmagny verse 100 000\$ au projet estimé à 910 000\$.

«Je suis très heureux de savoir que ce projet porteur verra enfin le jour puisqu'il simplifiera non seulement la vie de plusieurs familles, mais bonifiera l'offre de services de la ville en plus de la rendre plus attractive. Les places en garderie sont une denrée rare, tout comme la main-d'œuvre l'est pour nos entreprises. Tout le monde sortira donc gagnant de ce beau partenariat qui reflète bien notre souci de développer et d'aménager le territoire de façon globale et concertée en agissant à titre de facilitateur! J'étais présent lors de l'inauguration de l'actuel CPE et j'ai déjà hâte de lancer officiellement les travaux de cette deuxième installation!», a confié le maire Langevin qui s'est impliqué personnellement pour la réalisation de ce projet dans sa ville.



Le maire Rémi Langevin a tenu à manifester sa joie à l'annonce de la subvention de 683 000\$ pour l'installation de 40 nouvelles places en service de garde au CPE Enfant-Bonheur.

Pour la directrice du CPE Enfant-Bonheur, Mme Diane Caron (à droite sur la photo) c'est un grand soulagement d'enfin savoir qu'elle pourra aller de l'avant avec ce projet qui est sur la table à dessin depuis 2013! « Aujourd'hui, je suis fière de ne pas avoir baissé les bras et de m'être acharnée, car je savais pertinemment que les besoins étaient là et qu'un jour ou l'autre, nos efforts porteraient fruit. À mes yeux, la construction de cette deuxième installation démontre bien que lorsqu'un milieu se mobilise et travaille dans la même direction, tout est possible.

Il est à noter que le Centre intégré de santé et services sociaux Chaudière-Appalaches et la MRC de Montmagny sont aussi partenaires de la future installation en ayant respectivement cédé le terrain par bail emphytéotique et versé 25 000 \$ au projet. Si l'échéancier est respecté, les travaux s'amorceront au printemps et les portes ouvriront à l'automne 2021. Une dizaine d'emplois devraient être créés.

Rappelons que les parents qui souhaitent bénéficier de l'une de ces futures places de garde atypique doivent s'inscrire au guichet unique de La Place 0-5 en ligne au LaPlace0-5.com ou par téléphone au 1 844 270-5055. ☎

La MRC de Montmagny ignorée dans l'attribution de nouvelles places en garderie

Les 227 nouvelles places en garderie en Chaudière-Appalaches annoncées dans le cadre de l'appel de projets lancé par le ministère de la Famille le 5 octobre laisse en plan le projet d'implanter ces nouvelles places dans un CPE à voir le jour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud afin de desservir le secteur littoral Ouest de la MRC de Montmagny.

✍ par Raynald Laflamme

La raison : la MRC de Montmagny n'est pas retenue comme territoire où les besoins sont les plus criants au sein même de la Chaudière-Appalaches qui l'est avec la répartition suivante des nouvelles places attribuées :

Lévis : 32

MRC de Bellechasse : 90

MRC de Lotbinière : 105

Les élus municipaux du secteur Ouest, le maire Frédéric Jean en-tête, devront se rabattre sur le dernier appel de projets (voire texte en page 6), lequel a attribué à Montmagny 40 nouvelles places au CPE Enfant-Bonheur à voir le jour au cours de l'année 2021. Le projet consiste en l'installation de ces 40 nouvelles dans un satellite à moins de 5 km de l'installation sur l'avenue Côté à Montmagny, selon le projet initial du CPE Enfant-Bonheur.

Une bataille intra-territoriale qui n'aura pas lieu

À l'été 2018, les Municipalités du secteur Ouest du littoral ont sorti publiquement pour réclamer l'attribution de ces nouvelles places comme le rapportait *L'Écho de Saint-François* dans son édition de septembre 2018 : *Les Municipalités du secteur ouest réclament 40 places en service de garde.*

Avec l'exclusion de la MRC de Montmagny dans ce nouvel appel de projets pour 2023, les élus municipaux du secteur Ouest ne pourront mener une bataille à l'intérieur du territoire afin d'arracher quelques places à Montmagny pour les installer dans le secteur du Quatre-Chemins à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. C'était là leur seule planche de salut à court terme. ☹

Surpris et déçu!

Surpris et déçu! c'est ainsi que le conseil des maires de la MRC de Montmagny a réagi à l'annonce, le 5 octobre, du ministère de la Famille qui excluait la MRC de nouvelles places de garderie en CPE sur son territoire. Pourtant, font valoir les élus, deux projets sont travaillés actuellement en collaboration avec les municipalités locales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Fabien-de-Panet. Les deux projets devraient être déposés d'ici le 15 janvier 2021.

Dans le secteur Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer se sont entendues et font front commun pour travailler un projet concerté afin de répondre aux besoins de leurs citoyens et leurs travailleurs. «Actuellement, les manques criant de places en garderie est un frein à l'accueil, l'attraction et la rétention des familles dans la région», martèle le conseil des maires. ☹

**Vous
accompagner :
notre priorité**

Siège social

116, boulevard Taché Ouest
Montmagny

Contactez-nous :
418 248-4884



Desjardins

Caisse de la MRC de Montmagny

Les municipalités de la Chaudière-Appalaches en action pour la relance sécuritaire de l'économie

Les élus municipaux de la Chaudière-Appalaches ont fait le point sur la deuxième vague de la COVID-19 le 16 octobre dans le cadre des Rendez-vous régionaux du monde municipal initiés par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

✍ par Raynald Laflamme

Devant l'ampleur que prend cette deuxième vague au Québec les élus ont exploré les différentes actions à prendre afin de participer à une relance sécuritaire et durable de l'économie.

«Le printemps dernier, le monde municipal a été en première ligne et a su apporter une réponse adéquate à la pire pandémie des 100 dernières années. Maintenant, nous avons les moyens d'aller encore plus loin dans l'aide à nos populations, mais aussi dans la relance durable et sécuritaire de l'économie. Avec mes collègues de la région de Chaudière-Appalaches, nous avons fait le point sur nos expériences récentes et identifié diverses mesures qui permettront d'y arriver », rapporte madame Suzanne Roy, présidente de l'UMQ et mairesse de Sainte-Julie.

Contribuer à la reprise économique

Les élués et élus de la région ont été unanimes dans leur volonté de relancer tous les secteurs économiques de la région.

« Les municipalités de notre région contribuent avec confiance à la reprise économique tout en ne ménageant aucun effort pour diminuer la propagation du virus. La rencontre d'aujourd'hui nous a donné une bonne vision de ce qui se passe un peu partout dans la région avec pour résultat de nous outiller encore mieux dans notre travail », ajoute monsieur Claude Morin, président du caucus régional de Chaudière-Appalaches et maire de Saint-Georges.

Rappelons que l'UMQ a présenté un important Plan de relance économique municipal pour fixer les conditions d'une reprise durable des activités économiques dans toutes les régions du Québec. ☉



**Forage J. & R.
Cloutier inc.**

R. B. Q.: 2314-4926-84

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

Tél: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net



**GHISLAIN
VÉZINA**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel

Magasin de matériel électrique

418 234-1360

3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06



JRM
Jacques & Raynald Morin Inc

230, 6^e avenue
Montmagny (Québec) G5V 3Y7
Tél.: 418-248-0937 Fax: 418-248-8806
info@jrmorin.com

- Pavage • Excavation
- Location de machinerie lourde
- Travaux en génie civile
- Résidentiel et commercial



Chers citoyens citoyennes,

La municipalité est en pleine période budgétaire. Comme par les années précédentes nous allons travailler ensemble en respectant la capacité de payer de chacun, et également de demeurer à jour dans les services offerts aux citoyens!

Au moment d'écrire ces lignes les travaux sont pratiquement terminés dans tout Saint-François! Cet épisode aura été un été de défi, mais ensemble nous sommes tous passés au travers!

Nous avons reçu une confirmation d'aide financière « covid » de la part du gouvernement provincial. Avec cette aide nous avons dans un premier temps décidé de rembourser l'augmentation chargée aux parents résidents de Saint-François lors de l'inscription du terrain de jeu de l'été 2020. Les parents concernés recevront par la poste un chèque dans les prochaines semaines.

Là pour répondre à vos besoins

Le Comptoir d'entraide est ouvert tous les jeudis de 13 heures à 15 heures à son local du 3^e étage à la Maison de la paroisse. Des bénévoles sont là pour répondre à vos besoins. Plusieurs articles sur place : linge de bébé, jouets, chaussures, linge pour femmes et hommes. Venez, c'est pour vous. Soyez les bienvenus. ☺

Source : Les bénévoles du Comptoir d'entraide

- ✓ Résidentiel
- ✓ Commercial
- ✓ Industriel

R. B. Q. 8110-0398-16



418 259-7440

télec. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Mot du maire



Nos équipes de voiries sont à préparer les équipements pour l'hiver qui arrivera à grands pas sous peu. Nous avons comme par le passé une équipe expérimentée qui nous procurera des routes bien entretenues et sécuritaires!

Bon mois de novembre! ☺

Frédéric Jean, maire
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Avis aux lecteurs — Le journal offre gratuitement cet espace à la disposition de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

**APPELLE-MOI
POUR TE LIBÉRER UN PEU**

418 838-4095 Lévis et environs
1 877 559-4095 Sans frais

Tel-COÛTE DU LITTORAL
Ligne d'écoute téléphonique.
Confidentiel.

ROY

Les produits métalliques Roy
Fabrication de métal sur mesure

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

www.roymetalinc.com
Nous recrutons

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

Hommage à un compagnon de chasse

Cueillir la bête lumineuse

Lorsque j'ai été approché à la demande de Calixte Laliberté, mon oncle, pour rendre hommage à **Bertrand Guimont**, son compagnon de chasse à l'original des cinq dernières années, j'ai accepté d'emblée. Pas parce qu'aller à la chasse est un exploit hors du commun ou encore que la dernière bête abattue fût l'ultime trophée avec un panache de 68 pouces (la bête a déjà été abattue en Gaspésie en 2018). Non, ce qui m'a plu c'est l'âge de Monsieur Guimont : 87 ans bien sonnés lorsqu'il a abattu une femelle de 3 ans et demi, une carcasse

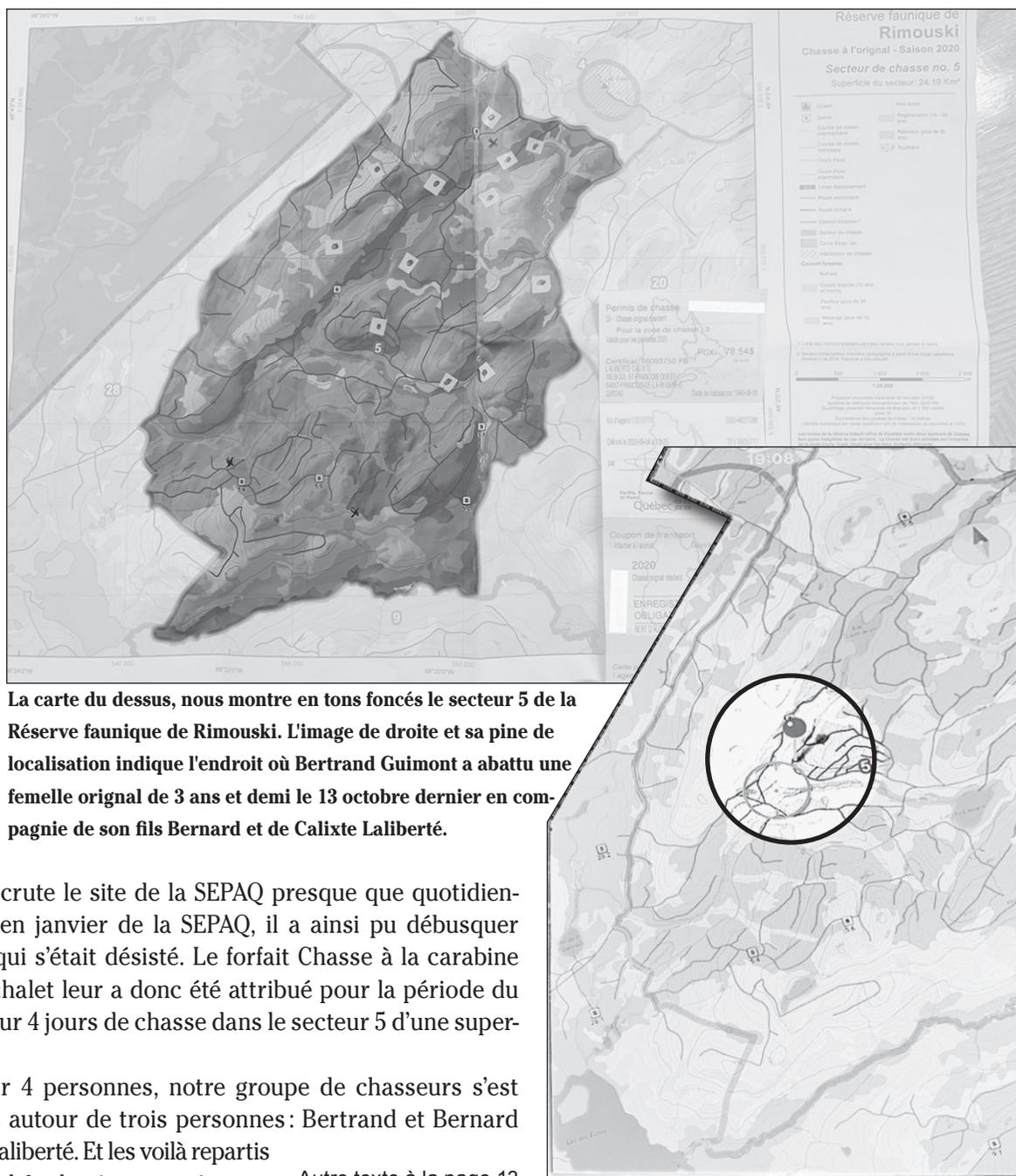
**Entrevues réalisées par
Raynald Laflamme
auprès de Calixte Laliberté
Bernard Guimont**

de 528 livres sans les pattes, le 13 octobre au lendemain de l'Action de grâces dans son territoire de chasse de prédilection: la Réserve faunique de Rimouski. Ce territoire grand de 727 km² est divisé en secteurs.

C'est Bernard Guimont, le fils de Bertrand, qui avait enregistré en décembre 2019 un groupe simple (4 chasseurs) pour la saison 2020. Cette fois-ci, le groupe n'a pas sorti par tirage au sort. Bernard comme un bon chasseur à l'affût scrute le site de la SEPAQ presque que quotidiennement. Un appel en janvier de la SEPAQ, il a ainsi pu débusquer un groupe simple qui s'était désisté. Le forfait Chasse à la carabine groupe simple en chalet leur a donc été attribué pour la période du 11 au 15 octobre pour 4 jours de chasse dans le secteur 5 d'une superficie de 24,19 km².

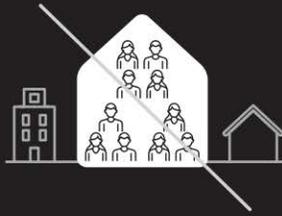
Bien que pour 4 personnes, notre groupe de chasseurs s'est constitué cette fois autour de trois personnes : Bertrand et Bernard Guimont et Calixte Laliberté. Et les voilà repartis pour aller cueillir la bête lumineuse. 

Autre texte à la page 13



La carte du dessus, nous montre en tons foncés le secteur 5 de la Réserve faunique de Rimouski. L'image de droite et sa pincée de localisation indique l'endroit où Bertrand Guimont a abattu une femelle original de 3 ans et demi le 13 octobre dernier en compagnie de son fils Bernard et de Calixte Laliberté.

Photos: Raynald Laflamme



Pourquoi éviter les rassemblements privés ?

Éviter de se rencontrer
entre amis ou en famille
limite les contacts et freine
la propagation du virus.

On doit réagir maintenant.



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

☎ 1 877 644-4545

L'aventure du Bateau fantôme prend fin au Musée maritime du Québec

Le Bateau fantôme qui a émoussé l'imaginaire ces cinq dernières années sur le site du Musée maritime du Québec ne fera plus la joie des enfants. C'est une décision conjointe du MMR et de la Municipalité de L'Islet qui a été prise en regard de la conjoncture actuelle et des grands travaux prévues sur le brise-glace Ernest Lapointe, théâtre de l'événement.

✍ par Raynald Laflamme

« Collectivement, nous avons de quoi être fiers du Bateau fantôme. Le caractère mémorable, rassembleur et unique de l'activité a permis un rayonnement bien au-delà de la région » ont commenté à l'unisson les créatrices du projet, Sophie Royer, coordonnatrice de l'action culturelle et des programmes éducatifs au MMQ et Véronique Bélanger, coordonnatrice aux loisirs, sports et culture de la Municipalité de L'Islet.

Selon ce qu'a fait connaître les organismes porteurs du projet, il s'est avéré que la tenue du Bateau fantôme a entraîné une détérioration accélérée du lieu patrimonial, notamment en raison des décors, de la nourriture et des séjours prolongés des acteurs à bord. À cela s'est ajouté la difficulté à trouver, année après année, les ressources humaines et financières adéquates pour la poursuite du projet.

Pour la directrice générale du Musée maritime du Québec, Marie-Claude Gamache, « la décision a été difficile à prendre, mais elle était nécessaire. Elle permettra notamment d'assurer aux générations futures la chance de visiter le légendaire brise-glace, un joyau de notre patrimoine maritime. »

Lucie Lachance

NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

88, chemin des Prairies Ouest
St-François-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 3A0

Téléphone : 418 259-1300

Télec. : 418 259-2101

Llachance@notarius.net

VOTRE EMPLOI
on y travaille ensemble

- Recherche d'emploi
- Orientation de carrière
- Coaching de carrière
- Service de placement

C.a.R.e.

Centre d'aide et de recherche d'emploi
MONTMAGNY - L'ISLET

Montmagny | Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Pamphile | Saint-Jean-Port-Joli

418 248-9559

1 877 337-9559

lecare.ca  

SAQ

AGENCE

BIÈRES ARTISANALES
PLUS DE 50 VARIÉTÉS

Nouveau Fruits et légumes

Dépôt Nettoyeur Fournier
Propane Rapid Gaz

ESSENCE DIESEL

Servi express

HORAIRES D'OUVERTURE

Livraison sur demande - Téléphonnez
DIMANCHE AU MERCREDI
7 h à 18 h 15
JEUDI AU SAMEDI
7 h à 19 h

Mesures anti-covid à respecter

 Dépanneur Servi-Express St-François
418-259-1234

335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS



Slush | Café



ESPRIT CHASSEUR

CHASSEUR UN JOUR! CHASSEUR TOUJOURS!

✍ Idéation et textes : Raynald Laflamme

Qu'est-ce que je fais coucher au sol? Pourtant je ne suis pas fatigué, mais mon corps me fait terriblement mal. Je ne peux pas bouger. Mais où suis-je? Au bas, je vois bien cet arbre où mon corps repose. Léger, mon esprit m'amène ailleurs. Je suis partout et à un endroit à la fois. Le temps se compresse. Me voilà au rang Sud. Je connais bien cette maison. Elle est celle qui m'a vu naître : 3^e des fils d'Arthur Guimont au sein d'une famille de 1, 2 3, 4 5, 6, 7, ... Oui! Oui! Je me souviens bien du nombre. Qui aurait pu l'oublier... 19. C'est bien ça, 19 enfants!

Mon enfance défile. Je me vois marcher sur la terre. Mais, c'est la forêt qui m'attire. Puis, il a eu cet incident dans la maison: un coup de fusil accidentel. Plus de peur que de mal. Personne n'a été blessé. À ce moment-là, mon père a fait une croix sur les armes à feu. J'ai dû compter sur un autre pour m'initier à leur maniement.

À un moment donné, j'ai dû sûrement fléchir du genou pour partager mon amour de la forêt avec cette jolie dame Martineau. Elle m'a donné deux beaux enfants: ma plus grande Linda et mon fils, Bernard. Puis, la salle affaires est arrivée. Un cancer emporta ma douce à l'âge de 41 ans en '81. Linda, dans la jeune vingtaine, venait à peine de terminer son cégep et allait ébaucher les plans de sa propre vie d'adulte. Bernard du haut de ses 16 ans avait besoin encore d'un guide. Celui-là, je me vois encore, alors qu'il était enfant, le transporter sur mes épaules



Photo: Bernard Guimont

À 87 ans, Bertrand Guimont goûte encore au plaisir de la chasse à l'original. Il est photographié avec son jeune compagnon de chasse, Calixte Laliberté, 80 ans, le 13 octobre dans la Réserve faunique de Rimouski.

traverser la rivière du Sud à gué et l'entendre dire: «Regarde papa, ils sont là-bas les canards».

Tout se déroule trop vite! Ce n'est plus un arbre qui est en dessous de moi. C'est toute une forêt

avec ses nombreux lacs, ruisseaux et rivières. Je suis déjà venu plus d'une fois ici. La dernière remonte en 2019. Je ne sais pas pourquoi, mais je me vois sans fusil comme passager. Suite à la page 14

...CHASSEUR TOUJOURS!

En d'autres temps, j'aurais pesté d'être un simple spectateur. Je ressens plutôt un immense bien être de me retrouver ici dans l'environnement que j'aime le plus. Ça fait du bien au corps et surtout au moral. Pourtant, en 2017, dans le secteur 2 de cette même forêt, j'avais abattu une femelle de 2 ans et demi. Je ne suis quand même pas rendu à bout d'âge pour passer mon tour.

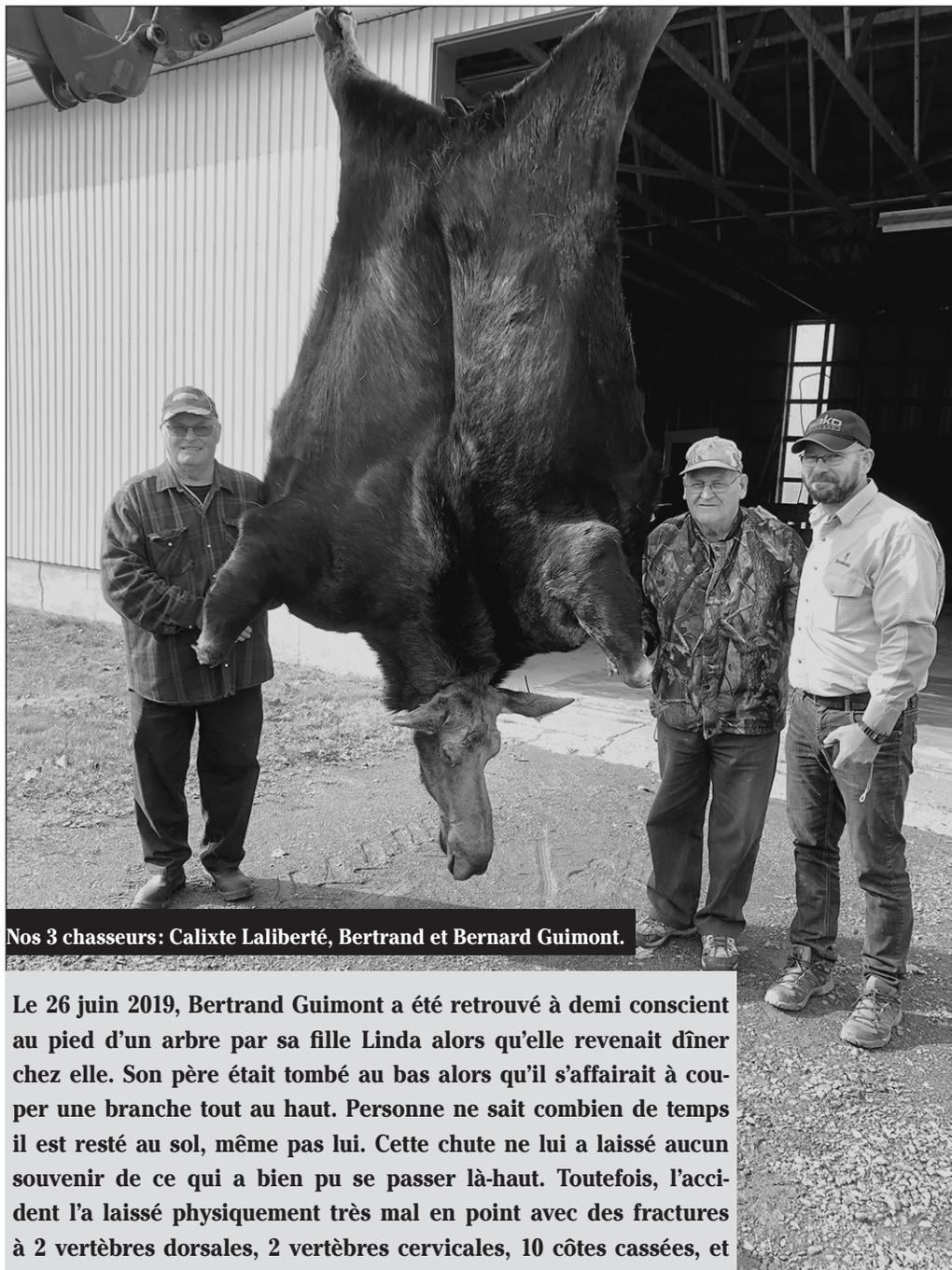
Qu'est-ce qui a bien pu se passer?

Puis à nouveau, je suis aspiré dans un autre temps, un autre lieu de cette forêt. Bernard est assis au volant de la camionnette à Calixte, moi à l'avant et Calixte à l'arrière du côté opposé. Avec son GPS, Bernard nous trimballe partout à l'intérieur du secteur. J'ai l'estomac bien rempli. Nous avons bien déjeuné. Puis, cette femelle. Devant nous, sur le chemin! J'entends encore cet appel dans ma tête : **«Sortez! Chargez!»**

C'est la voix de Bernard. Comme je suis gaucher, je suis le mieux placé. Je tire le premier. Une seule balle, droit au cœur.

C'est alors que pour la deuxième fois, je ressens cette vive douleur partout dans mon corps, quand une voix familière, angoissée, terrifiée, me sort des profondeurs de mon inconscient :

«Papa! Papa! Papa!» ◉



Nos 3 chasseurs: Calixte Laliberté, Bertrand et Bernard Guimont.

Le 26 juin 2019, Bertrand Guimont a été retrouvé à demi conscient au pied d'un arbre par sa fille Linda alors qu'elle revenait dîner chez elle. Son père était tombé au bas alors qu'il s'affairait à couper une branche tout au haut. Personne ne sait combien de temps il est resté au sol, même pas lui. Cette chute ne lui a laissé aucun souvenir de ce qui a bien pu se passer là-haut. Toutefois, l'accident l'a laissé physiquement très mal en point avec des fractures à 2 vertèbres dorsales, 2 vertèbres cervicales, 10 côtes cassées, et les deux poumons perforés. Plus d'un an et demi après l'accident, il a retrouvé son autonomie grâce à sa grande forme physique et peut-être, qui sait, grâce à l'esprit chasseur qui l'a toujours habité : *Chasseur un jour! Chasseur toujours!* ◉

— Toutes chasses confondues, le secteur 5 de la Réserve faunique de Rimouski avait, en 2019, un taux de succès de 71% avec 3 mâles, 8 femelles et 1 veau abattus.

Source : <https://www.sepaq.com>

Caroline Jean représentante de la communauté

Un premier conseil d'administration pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a procédé à la désignation des membres de son tout premier conseil d'administration conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique. Il est entré en fonction le 15 octobre et a tenu sa première séance publique le 20 octobre en visioconférence.

✍ par Raynald Laflamme

Le siège détenu par le milieu communautaire, sportif ou culturel est demeuré vacant au terme du processus de constitution du conseil d'administration qui compte 15 sièges d'administrateurs. Un deuxième affichage est en cours sur le site du CSSCS et se terminera le 5 novembre.

La candidature de Madame **Caroline Jean** de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été retenue à titre de représentante de la communauté. Outre le siège vacant, les autres sièges représentants la communauté sont détenus par MM. Jean Bernatchez, Karl-Anthony Turgeon et Mme Tania Bolduc, dans la catégorie 18 à 35 ans.



Les cinq membres siégeant à titre de membre du personnel : • Mme Annie-Alexandra Lavoie, technicienne en service de garde à l'école de l'Étincelle (membre du personnel de soutien) • Mme Nadine Demers, psychoéducatrice à l'école secondaire de Saint-Anselme (membre du personnel professionnel) • Mme Catherine Lemelin, enseignante à l'école Saint-Joseph (membre du personnel enseignant) • Mme Caroline Rouleau, directrice, Services éducatifs (membre du personnel cadre) • Mme Marie-Andrée Gilbert, directrice, école secondaire de Saint-Charles (membre du personnel de direction d'établissement).

Les cinq membres siégeant à titre de parent : • Mme Ann O'Farrell (District 1 - pôle 1) • Mme Hayette Laouari (District 2 - pôle 2) • Mme Gabrielle Brisebois (District 3 - pôles 3 et 6) • Mme Brigitte Talbot (District 4 - pôle 4) • Mme Mélanie Desrosiers (District 5 - pôles 5 et 7).

À ces 15 membres s'ajoute un membre du personnel d'encadrement sans droit de vote. Il s'agit de monsieur Nicolas Turcotte, directeur du Service des ressources humaines. Seront également présents sur le conseil d'administration, monsieur Jean-Marc Jean, directeur général et monsieur Pierre Côté, secrétaire général. ☉

La candidature de Madame Caroline Jean a été retenue au sein du tout premier conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud composé de 15 personnes.

FP

FONTAINE PICARD
cabinet de services financiers

418 248-2404 • info@fontainepicard.ca
fontainepicard.ca

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • invalidité • maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

Cueillettes de bouteilles au garage municipal

Nous voulons vous informer que pour le moment les cueillettes de bouteilles ne se feront pas de porte en porte comme habituellement. Par contre, nous vous invitons à venir déposer vos cannettes et bouteilles dans les bacs identifiés au nom de l'école au garage municipal. Ce geste serait grandement apprécié pour encourager les élèves de 5^e et 6^e année dans leur projet de voyage.

**Source: Les enseignantes responsables
Vicky Leblanc et Valérie Savoie
École La Francoière**



RÉPERTOIRE DES COMITÉS / ASSOCIATIONS / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association de baseball.....	Éric Morneau	buzzzzzzz@hotmai.com
Association de soccer.....	Jean-Pierre Laflamme	418-259-2650
Bibliothèque Chabot Bonneau	Lucille Kirouac	kirouac-boulet@videotron.ca
Bibliothèque du rocher.....	Patricia Leblanc	418-259-7626
Centre Gym Santé	Mario Marcoux	mariomarcoux@hotmail.com
Cercle des fermières.....	Monique Fiset	fedtresoriere06@outlook.com
Club de Fer.....	Richard Côté	418-259-2601
Club de pétanque.....	Lise Caron.....	418-259-7330
Comité d'embellissement	Agathe Beaumont	agathe.beaumont@icloud.com
Comité sports et loisirs.....	Jean-Pierre Laflamme	loisirs@stfrancois.ca
Comptoir d'entraide	Gilberte Crevier	418-259-2287
Garde Paroissiale	Marc André Bonneau	418-259-2977
Journal L'Écho	Raynald Laflamme.....	echosf@videotron.ca
La Fabrique	Camille Laliberté	fstfs@videotron.ca
L'âge d'or	Joseph Aimé Blais	418-259-7866
Les Habitations Patrimoniales	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Pompiers & Premiers répondants.....	Jacques Théberge.....	jtnb@videotron.ca
Société de conservation du patrimoine	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Vie Active.....	Elisabeth Lapointe	418-259-7840



JEAN MORIN
jean.morin@ms2contrôle.net
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444
URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444



MAÎTRE MÉCANICIEN
www.autoplace.ca



GARAGE CORRIVEAU MARIO TECH

- Freins
- Pneus
- Suspension
- Mise au point

- Silencieux
- Vidange d'huile
- Air climatisé
- Autre

**2, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A1**

☎ **418-248-3634**

MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE



TOITURE INNOVATOIT
UN TOIT DURABLE • UN SERVICE IMPECCABLE

RBQ : 5737-2690-01

FERBLANTIERS COUVREURS

BARDEAUX D'ASPHALTE ET D'ACIER

TOIT MÉTALLIQUE

DÉNEIGEMENT DE TOITURE

REVÊTEMENT EXTÉRIEUR



INNOVATOIT.COM 

418.554.4352

☎ 24/7

Équipe-toi pour ta prochaine aventure!

Services
gratuits!



- Retour aux études
- Cours et perfectionnement
- Réorientation de carrière
- Reconnaissance des compétences

On explore avec toi les chemins pour y arriver
et on t'accompagne tout au long du parcours.

tonsakado.ca • 418 234-2574

Sakado

Guides en emploi et en formation

Services d'accueil,
de référence,
de conseil et
d'accompagnement

Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud
Québec

Monyvill enr.

R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire



Excavation • Terrassement
Service de Pelle & Multi Terrain
Marteau hydraulique
Installations Septiques
Séchoir à bois • Caméra de drain
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 yvonmont@globetrotter.net
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0



Alain Laliberté

Tél. : 418 884-3407

Télec. : 418 884-2404

lalimec.inc@videotron.ca

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

LA DESTINATION FLEURS & JARDINS

330, boul. Saint-Vallier, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
T: 418 884-3124 • www.fermehorticolelajoie.com

Lajoie, c'est aussi des
Paysagistes
www.lajoiepaysagistes.com

Service de réparation JP

Jean Proulx

- ⊗ Location de tracteur
- ⊗ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ⊗ Unité mobile
- ⊗ Déneigement



1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0

Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159

PEINTURE DE COUVERTURE AGRICOLE BLANCHISSAGE - NETTOYAGE D'ÉTABLE SABLAGE AU JET DE SABLE

Luc Blais
Tél. : (418) 259-7483



292, ch. Rivière-du-Sud,
Saint-François, Qué. G0R 3A0

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST
LÀ.

PROMUTUEL
ASSURANCE 🏠 🚗

1 888 265-7940
promutuelassurance.ca



FRÉCHETTE
MONTMAGNY (QUÉBEC)

195, boulevard Taché Ouest, Montmagny
418 248-2900 / frechetteford.com



Chez Fréchette Ford, nous avons:

- Une équipe expérimentée
- De la transparence
- Un environnement sans pression
- un service personnalisé
- Une ambiance chaleureuse
- Une écoute attentive de vos besoins

CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS !



Francis Fréchette
Président



Benoit Lévesque
Directeur général



Stéphane Bernier
Adjoint et conseiller aux ventes



Richard Dutil
Conseiller aux ventes



Louis-Gabriel Morissette
Conseiller aux ventes



Michel Jalbert
Directeur financier

Fêtes du 375^e de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud

Les 12 projets retenus dans le cadre du projet Héritages sont dévoilés

Le comité organisateur des Fêtes du 375^e de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud a dévoilé le 16 octobre les 12 projets ayant été retenus dans le cadre du programme Héritage. Issus de la collectivité, ces projets viendront bonifier la programmation officielle des festivités de 2021.

Les organisations dont les projets sont retenus

- Le rassemblement des Familles Proulx d'Amérique
- le Théâtre des Deux Masques (pièce de théâtre historique en six tableaux)
- la Société d'histoire de Montmagny (grand projet photographique)
- les Ailes de l'aigle Montmagny-L'Islet (spectacle aérien)
- la Bibliothèque de Montmagny (nouvelle exposition Riopelle)
- le comité organisateur du Tournoi provincial de Génies en herbe
- les Arts de la scène (soirées Pop-Up)
- le Carrefour mondial de l'accordéon (refonte de la muséographie du musée)
- les Rendez-Vous Ononthio,
- l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (découverte de la rivière du Sud)
- le Festival de l'Oie blanche (souper communautaire).

À cela s'ajoute l'activité Pour le meilleur et pour le pire, qui se déroulera à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et fera une revue des rites du mariage de 1900 à aujourd'hui, avec habits et voitures d'époque.

Par et pour les citoyens

Le programme Héritage a été créé pour que les Fêtes du 375^e de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud soient organisées par et pour les citoyens. C'est dans cette optique que 90000\$ ont été octroyés pour soutenir la réalisation de



MM. Mathieu Sirois et Jean-François Roy, respectivement chargé de projet et coordonnateur des Fêtes ont procédé à l'annonce des 12 projets retenus des Fêtes du 375^e de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud.

12 projets imaginés par des citoyens et des organismes du milieu.

Un report si nécessaire

L'organisation a fait savoir lors de l'annonce que les sommes allouées à ces projets seront également disponibles en 2022 si un report s'avère nécessaire en raison de la pandémie et des règles édictées par la Santé publique.

«C'est pourquoi les membres du conseil municipal et moi avons pris les dispositions nécessaires pour s'assurer de leur réalisation», a confié le maire de Montmagny, M. Rémy Langevin.

Pour ne rien manquer des festivités et des annonces officielles qui seront faites prochainement, il suffit de suivre la page Facebook Fêtes du 375^e - Montmagny ou de visiter régulièrement la page Web dédiée aux Fêtes au ville.montmagny.qc.ca/375.

HORAIRE

SUIVEZ-NOUS

RESTAURANT

418.259.7704

OUVERT

TOUS LES JOURS 6 h à 21 h



DÉPANNEUR

418.259.7515

OUVERT

TOUS LES JOURS 6 h à 23 h



La santé de tous est entre nos mains

Application Alerte COVID



L'application Alerte COVID est un outil complémentaire que vous pouvez utiliser afin de limiter la propagation du virus de la COVID-19. Elle permet de vous avertir si vous avez été en contact avec une personne qui a contracté la COVID-19. Vous recevrez une notification et des recommandations si vous avez été à moins de deux mètres, pendant plus de 15 minutes, de quelqu'un qui s'est déclaré infecté au cours des 14 derniers jours. L'application est gratuite, facilement accessible et sécuritaire en ce qui concerne la protection des données personnelles.

L'application ne remplace pas les mesures sanitaires comme le lavage des mains, le respect de la distanciation ou le port du masque.



Votre gouvernement

Les trois choses qu'Alerte COVID fait :

- 1 Vous envoyer une notification si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a reçu un diagnostic positif de COVID-19.
- 2 Vous diriger vers les informations pertinentes en lien avec ce que vous devez faire après avoir reçu la notification d'exposition.
- 3 Si vous avez reçu un test positif, informer les autres utilisateurs qu'ils ont côtoyé une personne ayant signalé dans l'application un résultat positif au test de la COVID-19, de manière anonyme et sans partager de renseignements personnels.

Les deux choses qu'Alerte COVID ne fait pas :

- 1 Accéder à vos données personnelles et à des informations relatives à votre santé, les recueillir ou les archiver.
- 2 Utiliser le GPS de votre appareil et connaître votre emplacement ou toute autre coordonnée personnelle.

L'utilisation d'Alerte COVID est entièrement volontaire. Vous décidez de la télécharger, de l'utiliser ou de la supprimer comme bon vous semble. **Plus les gens seront nombreux à l'utiliser, plus l'application sera efficace pour freiner la transmission.**

Comment fonctionne-t-elle ?

Alerte COVID s'exécute en arrière-plan, dans votre appareil, sans compromettre ni interrompre vos activités. L'application utilise la fonction Bluetooth intégrée à votre téléphone intelligent pour déterminer à quelle distance vous vous trouvez d'autres personnes qui utilisent aussi l'application.

Elle échange des codes aléatoires avec d'autres utilisateurs de l'application situés à proximité, toutes les cinq minutes. Les codes aléatoires ne peuvent pas servir à vous identifier ni à déterminer où vous vous trouvez. Elle conserve les codes sur votre téléphone pendant 14 jours.

Chaque jour, lorsque votre appareil se connecte à Internet, Alerte COVID fait une recherche de correspondance entre vos codes aléatoires et ceux d'autres personnes ayant indiqué dans l'application qu'elles avaient reçu un résultat positif. Même si l'application trouve des codes correspondants, il n'est pas possible de faire le lien avec les individus. **Votre identité demeure confidentielle tout comme celle des autres personnes qui utilisent l'application.**

Si l'application trouve des codes correspondants, cela veut dire que, dans les deux dernières semaines, et ce, pendant plus de 15 minutes, vous avez été à moins de deux mètres d'un autre utilisateur de l'application

qui a reçu, depuis, un résultat positif au test et qui a accepté de partager l'information avec les autres utilisateurs. Vous recevez donc une notification d'alerte :

- qui vous indique que vous avez possiblement été en contact avec la COVID-19 ;
- qui vous informe des prochaines étapes à suivre.

Aucun renseignement personnel ni donnée de localisation ne sont partagés. Il est donc impossible de connaître le moment et l'endroit où vous avez été en contact avec la personne infectée.

Comment indiquer dans l'application que vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage ?

Si le résultat de votre test de dépistage est positif et que vous avez reçu un appel des autorités de santé publique, vous pouvez demander une clé à usage unique. Pour ce faire :

- Appelez au numéro de téléphone indiqué dans l'application dès que possible.
- Notez la clé qui vous sera donnée après la vérification de votre identité et de votre résultat de test.
- Entrez la clé dans l'application à l'intérieur d'un délai de 24 heures. Après ce délai, elle expirera.



Pour télécharger l'application :
Quebec.ca/AlerteCovid

Si vous choisissez de communiquer votre résultat positif aux autres utilisateurs de l'application, Alerte COVID ne partagera aucun renseignement qui pourrait vous identifier. C'est à vous de décider si vous souhaitez partager ce diagnostic. **Votre anonymat sera toujours préservé.**

Votre vie privée est protégée

Alerte COVID n'utilise pas le GPS de votre appareil et ne connaît ni votre nom, ni votre numéro de téléphone, ni vos coordonnées personnelles, ni aucun autre renseignement sur votre état de santé.

Utiliser l'application Alerte COVID, c'est se protéger tout en protégeant ses proches.

[Québec.ca/coronavirus](https://Quebec.ca/coronavirus)

1 877 644-4545

Québec

Entrevue avec Mme Sonya Guimont

✍ par Élisanne Morin et Marguerite Montminy

Madame Sonya est éducatrice au service de garde à notre école. Celle-ci est native de Sainte-Apolline et habite maintenant à Saint-Philémon.

Elle s'occupe des élèves de 5^e et 6^e année. Cette dernière les accompagne le matin, le midi et après l'école. Elle les divertit, assure leur sécurité et aide à planifier les journées pédagogiques. Madame Sonya travaille dans notre commission scolaire depuis 10 ans. Elle a étudié au cégep de Sainte-Foy. Elle a travaillé à l'école Saint-Pie-X, Cap-Saint-Ignace et maintenant à notre école.

L'Halloween en temps de pandémie
«Les professeurs ont tout fait pour nous faire plaisir...»

✍ par Mathilde Roy et Norah Gendron

Nous attendions impatiemment de célébrer l'Halloween à l'école.

Le vendredi, 30 octobre, nous nous sommes déguisés durant toute la journée. Nous avons mangé des bonbons. Certains ont écouté un film rigolo par rapport à cette fête, d'autres ont fait un bal masqué dans leur classe et des jeux variés. Puisque nous ne pouvions pas nous rassembler tous les élèves ensemble, il fallait respecter les bulles-classes, les enseignants avaient organisé des activités amusantes dans leur classe.

Malgré les circonstances, les professeurs ont tout fait pour nous faire plaisir et ce fut réussi! 🍁

Elle aime avoir une belle relation avec les enfants de son groupe. Madame Sonya adore les voir grandir et découvrir de nouveaux enfants. Ce qu'elle aime le moins est de se lever tôt pour venir au travail. Dans ses moments libres, cette femme fait de la randonnée, du vélo et de la peinture sur bois.

Madame Sonya a une fille de 25 ans qui s'appelle Maude et un garçon de 23 ans qui se nomme Gabriel. Nous vous souhaitons la bienvenue à La Francolière. 🍁



Notre stagiaire en 4 et 5: Émie Chamberland

✍ par Edouard Gendron et Léa-Rose Marceau

Madame Émie est rendue à sa 4^e année au baccalauréat en enseignement primaire et elle fait présentement son 4^e stage dans notre école, dans la classe de 4^e et 5^e année de madame Valérie Savoie. Elle étudie à l'université du Québec à Rimouski au campus de Lévis, c'est une petite université. Elle a fait ce choix, car les enseignants sont présents pour aider les étudiants. Cette dernière a fait son premier stage à Lévis en 5^e année, le second à Saint-Anselme en maternelle, le troisième à La Durantaye en 1^{re} et 2^e année.



Celle-ci voulait travailler avec les enfants et transmettre des stratégies qu'elle a utilisées à l'école. Cette stagiaire aime accompagner les élèves à la réussite. Émie adore voir la lumière dans les yeux des élèves lorsqu'ils comprennent des notions plus difficiles. Cette femme a choisi ce travail parce qu'elle apprécie la spontanéité et l'imagination des élèves du primaire et cela lui permet de laisser aller sa créativité. Ce qu'elle trouve le plus difficile et triste en enseignement, c'est de laisser

partir ses élèves après un stage ou plusieurs mois à travailler avec eux. Dans ses moments libres, chaque jour, elle s'entraîne pour rester en santé. Elle aime également lire et passer du temps avec sa famille et son amoureux.

Dans un autre ordre d'idées, madame Émie aimerait avoir des enfants, mais elle désire attendre la fin de ses études. Pour l'instant, cette dernière habite à Saint-Raphaël. Plus tard, celle-ci voudrait habiter dans la même région. Finalement, nous lui souhaitons qu'elle passe son baccalauréat et de son côté elle espère revenir dans notre belle école. 🍁

Les spécialités dans notre école

par Emma Laflamme et Lily-Rose Morin

En éducation physique, nous allons courir à la rivière pour avoir plus d'endurance et plus de cardio. Ensuite, nous avons fait des tests avec le programme *En Forme avec Myg et Gym*. Ce sont des épreuves d'habiletés motrices pour évaluer notre vitesse, l'agilité, le temps de réaction, la coordination et l'équilibre. Dans quelques semaines, nous allons

En musique, présentement, nous écoutons des chansons d'artistes en lien avec le Gala de L'ADISQ. Nous faisons des votes pour savoir quelle chanson gagnera. C'est bien amusant!

En anglais, les élèves de 5^e et 6^e année font de la lecture

compétence dans cette langue. L'an passé, le Club Richelieu de Montmagny a donné de l'argent pour acheter des tablettes. Avec celles-ci, les élèves font leur lecture. Après chaque livre, ils doivent répondre à des questions pour vérifier



fierté leur compréhension, le logiciel s'appelle *Raz-kids*.

Tous les élèves peuvent aussi utiliser ces tablettes pour

lons faire le défi-Moi j'croque de 5 jours. Ce défi nous invite à manger 5 portions de fruits et de légumes par jour.

obligatoire pour améliorer leur

chercher au dictionnaire électronique dans *Antidote* et faire des maths dans *Netmaths*.

Elles sont mises à la disposition de toutes les classes. ☺

Respectons la distanciation



Formation gratuite pour les proches aidants

Déplacement sécuritaire et premiers soins

(R. L.) Les proches aidants souhaitant acquérir les compétences en déplacement sécuritaire et premiers soins sont invités à s'inscrire à la formation gratuite qui leur sera offerte par le Centre d'action bénévole de Montmagny-L'Islet les 12 et 26 novembre de 13 heures à 16 heures. L'inscription à cette formation est obligatoire avant le 30 octobre au 418-248-7242 au poste 107.

En suivant cette formation, les proches aidants seront mieux outillés afin de minimiser les risques de blessures, tant pour lui-même que pour le proche dont il prend soin. Ils en ressortiront avec des connaissances approfondies dans les soins d'urgence de base (chute, étouffement, brûlures).

L'Écho de Saint-François vous invite à vous inscrire à cette formation pour le mieux-être des proches dont vous avez la charge. 📍



Jacques Dumont
Conseiller
absent le mardi

6101, rue des Moissons
Lévis (Québec) G6Y 0T2
T 418 833-2133
F 418 833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

- @ bernard.genereux@parl.gc.ca
- Rivière-du-Loup: 418 868-1280
- Montmagny: 418 248-1211
- www.bernardgenereux.ca

☎ 418-248-5622
☎ 418-248-7071



GARAGE 174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
FERNAND LANGLOIS ET FILS

- ◆ Pare-brise
- ◆ Expert collision automobile
- ◆ Débosselage • Peinture



GARANTIE NATIONALE

Autobus L.S.B.C. inc.

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca





Devenez membre de votre journal communautaire

L'Écho de St-François

Conditions pour devenir membre Résident:

- Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Les organismes et les entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Avoir 18 ans et plus
- Payer sa cotisation selon la catégorie de membre:
Résident avec droit de vote (Résident seulement)
Élite sans droit de vote (résident ou non résident)
- Carte de membre valide jusqu'au 30 septembre 2021
Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marque votre soutien par une contribution symbolique (membre Résident) ou un don (membre Élite);
- donne une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière
- donne le pouls sur votre intérêt à recevoir *L'Écho de Saint-François*.

Veuillez écrire en LETTRES MOULÉES

Membre **Élite**: _____

Adresse: _____

_____ Cp: _____

© _ _ _ - □ □ □ □

Catégorie de membre: 20\$ Paiement inclus: chèque comptant

Membre **Résident** (Ind./org./entr.): _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

© _ _ _ - □ □ □ □

Catégorie de membre: Individu 5\$ Organisme 25\$ Entreprise 50\$

Paiement inclus: chèque comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de Saint-François. Le tout doit nous être retourné soit par la poste au 534, chemin St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0 ou être déposé dans la boîte de L'Écho à la Maison de la Paroisse.

Merci de votre appui!

Jean-Yves Gosselin, président

Tirer son épingle du jeu coûte que coûte

✍ par Léon Jalbert

Montréal 1937. Cédulie Caron, une veuve et sa fille Précile dirigent à titre de co-propriétaires une pension du Quartier latin. Comme toute la province de Québec et le reste du monde, Montréal se relève difficilement encore de la Grande Dépression.

Certains différents opposent régulièrement la mère et la fille dont le fait que Précile est fiancée depuis 7 ans à Edmond qui est incapable financièrement de fonder sa propre famille ayant à sa charge ses vieux parents.

De son côté, Louis Bujold, un jeune homme ambitieux et déterminé, comptable de son métier devient locataire de la pension et fait l'objet de l'attention de quelques jeunes filles en quête d'un mariage.

Comment les situations de Précile et de Louis évolueront-elles?

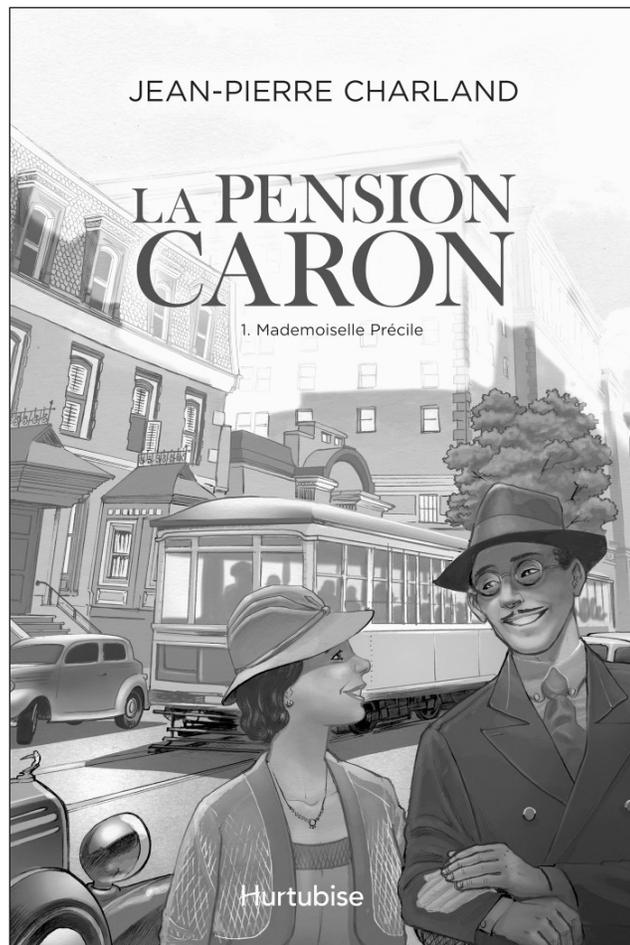
Commentaires

Dans ce premier chapitre de ce nouveau roman de l'auteur Jean-Pierre Charland, ce dernier renoue avec sa première profession d'historien. Au lieu de faire de cette oeuvre un roman axé sur l'action, il décrit plutôt l'atmosphère

pénible et les us et coutumes de cette époque basée sur les restrictions financières, la domination du clergé et de l'Église sur l'ensemble de la population canadienne française et les politiques ultra conservatrices du nouveau gouvernement provincial de Maurice Duplessis.

Heureusement, certains personnages de ce roman se permettent certaines libertés ce qui en allège la lecture. Ces personnages sont d'ailleurs très attachants.

Personnellement, j'adore ce type de roman mais je suis parfaitement conscient qu'il ne répondra pas nécessairement aux attentes de tous les lecteurs. Bonne lecture! ☺



TITRE: *La pension Caron*

Tome 1

SOUS-TITRE: Mademoiselle Précile

AUTEUR: Jean-Pierre Charland

383 pages

Paru le 9 septembre 2020

Personnalisez vos cartes de Noël et vos calendriers

Une belle attention pour témoigner votre reconnaissance envers votre clientèle!

CREDO
création • impression • affichage

1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8
T 418 839.7207 | 1 888 839.7207 | info@impressionscredo.ca

Suivez-nous sur facebook/Les Impressions Credo inc. 
impressionscredo.ca



La faune à Saint-François

Suivre une mère orignal et son veau

Ce mois-ci, nous allons vous parler de l'orignal. Notre région n'est pas une région où il y a un grand nombre d'orignaux mais il y en a quelques-uns, surtout au sud de Saint-François, dans tout le secteur des Prairies.

✍ par Louis-Marie Garant

À l'hiver 2019, une jeune femelle s'est installée pour l'hiver sur notre terre à bois. La photo en gros plan ci-contre a été prise par mon épouse Cécile en février 2019.

Vous pouvez aussi voir sur une autre photo qu'elle se nourrissait de l'écorce des jeunes arbres. C'est la raison pour laquelle

nos ancêtres appelaient ces territoires des ravages d'orignaux. Ils ravagent leur environnement, surtout en hiver. L'été, ils mangent du feuillage et des petites branches d'arbres.

La femelle orignal a ses petits au printemps comme les cerfs de Virginie. La troisième photo nous montre probablement la même femelle en juin 2019 avec son petit de l'année.

Le site Internet de la **Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs** nous mentionne que l'orignal est le plus grand cervidé du Québec et du monde; que c'est un animal plutôt so-

litaire, de la taille d'un cheval, qui est particulièrement bien adapté aux hivers rigoureux; sa forte masse et son pelage qui se dote d'un duvet dense en hiver l'aident à résister aux froids rigoureux et ses longues pattes lui permettent de se déplacer dans la neige. Il y est mentionné plus loin sur

reportage mentionnant qu'il y a trop d'orignaux dans l'Est du Québec. Un article très intéressant de Johanne Fournier que nous vous invitons à consulter.

Sur *YouTube*, vous y trouverez une foule de vidéos sur les orignaux. 📺



Photo : Louis-Marie Garant

leur site que depuis quelques années, les orignaux du Québec sont davantage parasités par la tique d'hiver.

Ce phénomène, bien qu'inquiétant, est présentement stable et la chair des animaux parasités n'est pas affectée.

Le samedi 3 octobre dernier, le journal *Le Soleil* a publié un

VOTRE PANIER BIO À SAINT-FRANÇOIS

VENTE À L'ANNÉE

- À la ferme
99, chemin de l'Aqueduc
- En ligne
www.valleeedesprairies.com
- Panier livré
Boucherie Richard Morin

VENTE · LOCATION · ÉCHANGE

160, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A5

418 · 248 · 8899

www.lapointeauto.com
[WWW.FACEBOOK.COM/LAPOINTEAUTOMOBILEINC/](https://www.facebook.com/lapointeautomobileinc/)

CHRYSLER **Jeep** DODGE RAM

2020 *Novembre*

Au fil des jours

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi

1

Retour à l'heure normale



2

Séance du conseil

3

4

5

Comptoir d'entraide ouvert de 13h à 15h
3e étage

Maison de la paroisse tous les jeudis



Bac bleu

7

8

9

10

11



Jour du souvenir

Tombée du journal



14

15

16

17

18

19

20

21



Bac bleu

Messe Chapelle des Prairies
19 h

22

23

24

25

26

27

28

Semaine nationale de la généalogie

Collecte des encombrants
418-259-7228



29

30



SOYEZ prudents!

Résumé du procès-verbal
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 5 octobre 2020**, à la Maison de la Paroisse, à **vingt heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs Frédéric Jean, Maire, Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin, Yves Laflamme;

Mesdames Sandra Proulx, Huguette Blais, Chantal Blanchette

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du conseil. Il est 20h00

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

**3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020**

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le lundi 14 septembre 2020 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS SEPTEMBRE 2020

Journal l'Écho, remboursement frais de poste.....	230,55
Permis	130,00
Fax.....	10,00
Loyers	3 015,00
Bacs bleu et vert.....	190,00
Ciné Parc ambulant.....	234,00
GARANT, partage coûts (50%) hon. prof. traitement eaux usées.....	2 221,98
Municipalité Saint-Pierre, capital et intérêts recherche eau.....	5 693,23
Municipalité Berthier-sur-Mer, capital et intérêts recherche eau.....	5 247,79
Avantis, remboursement réparation borne-fontaine.....	3 443,39
TOTAL :	20 415,94

COMPTES A PAYER OCTOBRE 2020

Ministre Revenu Québec, remise de septembre 2020.....	11939,46
Revenu Canada, remise de septembre 2020	4626,23
CARRA, remise de septembre 2020.....	417,73
Bell Mobilité, cellulaires Loisirs et Garage	196,35
Hydro-Québec,	
Usine filtration.....	3874,88
Éclairage public	833,47
Clignotants.....	42,56
.....	4750,91
Vidéotron,	
Bureau municipal.....	278,00
Garage.....	98,14
Usine filtration.....	100,58

Surpresseur St-Pierre	32,66	
Loisirs	145,22	
Bibliothèque.....	78,53	733,13
VISA,		
Google	46,32	
Terrain multi-sports (panneaux basket.....	172,45	
Etui Iphone	34,48	
Apple music.....	17,23	
Cadenas (Loisirs).....	242,72	
Camp de jour	1193,58	
Canton 600.....	258,52	
Ciné Parc.....	52,54	
Facebook.....	98,97	2116,81
La Fabrique, loyer octobre 2020 Bibliothèque du Rocher.....		350,00
Jean-Eudes Gaudet, remb. cellulaire septembre 2020		25,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire septembre 2020.....		25,00
Félix Paré, remb. cellulaire septembre 2020.....		25,00
Jean-Pierre Laflamme, remb. cellulaire septembre 2020.....		25,00
MonBuro, contrat entretien photocopieur et crédit.....		425,20
MRC de Montmagny,		
Tonnage août 2020.....	2020,37	
Bacs roulants (bleu, vert).....	1413,59	
Travaux cours d'eau Boulet.....	18914,16	22348,12
Philippe Gosselin & Ass., 3000 litres à 0,7351 diesel		2535,55
Les Concassés du Cap, collecte septembre 2020.....		4500,22
Publicité Plastique Blais, 4 coroplasts lettrés (travaux).....		873,81
Garage Gilmyr, remplacer démarreur du camion Ford.....		1077,80
Pneus André Ouellet , monter-démonter pneu usagé Freightliner		195,46
Canadian Tire, balayeuse Garage.....		132,21
Garage Claude Albert, conteneurs Garage.....		1368,10
Stelem, restauration borne d'incendie.....		1039,32
Maheu & Maheu, intervention extérieure – Guêpe		172,46
Régie gestion Mauricie, enfouissement août 2020		4649,58
Tremblay Bois Mignault Lemay,		
Hon. prof. projet chemin St-François Ouest.....	2547,28	
Hon. prof. 2e tranche service 1re ligne.....	574,88	3122,16
Les Éditions Juridiques FD accès mise à jour numérique de 5 abonnements		446,68
Lorendo Portes et Fenêtres, thermos et installation log. Maison Paroisse.....		373,02
Suzanne Nadeau, remb. facture comité d'embellissement		96,50
MS2Contrôle, 2 boîtiers polypro (usine filtration)		155,60
Praxair, 1913 m ³ à 0,3268\$ oxygène (usine filtration).....		725,80
Unibéton, 88,90 tm à 5,60\$ sable naturel		572,39
Jocelyne Noël, entretien bureau.....		120,00
Garage MTY, installer lumière.....		393,76
Propane GRG, 398,3 litres à 0,3690 propane		186,39
MRC de Montmagny, masques pro-3p et visières		317,06
Emco, matériel aqueduc.....		1926,77
Casse-Croûte Chez Mike, repas pompiers lors d'un incendie		154,40

Centre d'aide et recherche d'emploi, offre d'emploi camionneur	172,46
Unibéton, 60,45 tm à 5,60, sable naturel	389,21
MRC de Montmagny, entente inspecteur intermunicipale	12688,50
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Garage Claude Albert, conteneur Garage	1728,77
Pneus André Ouellet, service de route	180,11
Ville de Montmagny service accompagnement Camp de jour Patricia Nicole	2287,88
Praxair, location réservoir oxygène usine filtration	431,06
Emco, coude SDR (aqueduc).....	309,28
Agat Laboratoires, analyses eau potable et usées	721,89
Arrêt Stop, essence camion incendie	10,90
Bergor, brosse balai de rue.....	712,56
Supérieur Propane, location cylindre.....	4,60
Postes Canada, envoi journal l'Écho + circulaires.....	632,59
CANAC, plafonnier, rail (log. 528).....	267,85
Aquatech, opération usine filtration et eaux usées sept. 2020	9917,27
Info Page, IPA service incendie	107,44
Les Entreprises JRMorin, 16hrs à 140\$ pelle fossés Prairies	2575,44
Dépanneur Servi-Express, essence	277,57
Camions GloboCam, pièces camion Freightliner	261,47
Kemira, pass (usine filtration).....	11267,83
Aquam, pochette à la taille (sauveteur piscine).....	37,60
Service & Entretien Paysager Daniel Ross, 2e facturation tonte Pelouse	3736,68
MDM Publicité, vinyle impression (premier répondant).....	144,30
Pièces d'Auto GGM, pièces équipements	238,67
AVANTIS, matériel divers	
Travaux aqueduc-égout M. Paroisse.....	754,97
Comité embellissement.....	68,68
Baseball (chaux)	39,21
Loisirs (roue chariot)	39,05
Service incendie (piles)	72,92
Usine filtration	87,29
M. Paroisse (escalier)	382,15
Pav. Bédard (log. 528).....	755,41
Fossés Prairies (tuyaux).....	799,03
Garage.....	665,10
Philippe Gosselin & Ass., 3040,9 litres à 0,7621 diésel	2664,51
Pneus André Ouellet, pneu balai de rue.....	476,81
Canadian Tire,	
Pièces garage	77,45
Inspection camion Dodge Ram 2001.....	121,59
Inspection camion Dodge Ram 2001.....	199,04
Tapis Montmagny, achat et installation tapis log. 528.....	843,58
Postes Canada,	
Envoi journal l'Écho (extérieur).....	84,81
Achat 1000 timbres.....	1057,77
Achat 1000 timbres.....	1142,58
Bossé & Frère, réparation tracteur	9584,84
T.G.C. inc., décompte No 2 travaux ch. St-François Ouest.....	891 288,83
Karl Théberge, remb. facture détecteur tension serv. incendie	58,02

TOTAL : 1 033 075,52

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

5 ADMINISTRATION

5.1 PROMESSE D'ACHAT POUR TERRAIN AUX QUATRE CHEMINS (CPE)

La Municipalité avait, par le passé, fait une promesse d'achat pour un terrain non aménagé ni exploité, lot 3 476 578, situé aux quatre chemins, à Saint-François, afin d'y implanter une garderie (CPE). Dans le but d'actualiser l'offre initiale, le conseil a décidé de resoumettre une promesse d'achat au montant de l'évaluation municipale actuelle soit de 63100\$.

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU de soumettre une nouvelle offre d'achat pour le terrain non aménagé ni exploité, lot 3 476 578, situé aux quatre chemins, au prix de l'évaluation municipale pour un montant de 63100\$, et de mandater le maire et le directeur général afin de signer les documents à cet effet chez la notaire Lucie Lachance.

5.2 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Les équipements informatiques de la municipalité étant rendus en fin de vie utile, des recherches ont été effectuées afin de trouver un fournisseur d'équipement et de service répondant aux divers besoins municipaux. Des références nous ont été fournies par la MRC pour un fournisseur et technicien avec qui ils font affaires et qui connaît très bien le logiciel CIM, utilisé par les MRC et les municipalités. Une soumission pour les équipements et le service a été demandée à la compagnie 6TEM TI pour un montant de 5960.26\$ + une banque d'heure de maintenance au montant de 1275.\$ pour un total de 7235.26.\$ taxes en sus.

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre de 6TEM TI au montant de 7235.26\$ taxe en sus et de procéder au remplacement des équipements désuets.

5.3 PROGRAMME INCITATIFS FINANCIERS AUX NOUVEAUX ARRIVANTS QUI SE CONSTRUISENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Dans le cadre du programme municipal des nouveaux arrivants qui se construisent sur le territoire de la municipalité, il y a annuellement un remboursement de taxes foncières comme convenu.

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU de transférer un montant de 8000,00\$ dans le compte de la Société de développement de Saint-François de la Rivière-du-Sud afin de créditer les portions de taxes municipales prévues pour les nouveaux arrivants qui se construisent sur le territoire de la municipalité.

5.4 NOMINATION DU DIRECTEUR ET DU MAIRE AU COMITÉ AQUEDUC ET INCENDIE SAINT-FRANÇOIS ET SAINT-PIERRE

Comme les municipalités de Saint-François et Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud possèdent en commun les services d'incendie et l'usine de traitement des eaux, il a été conseillé aux deux municipalités de créer un comité aqueduc et incendie afin de mieux concilier les besoins et les ententes entre municipalités.

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer le maire et le directeur général au comité aqueduc et incendie Saint-François et Saint-Pierre.

5.5 LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE MONSIEUR CLAUDE THÉBERGE POUR LE CENTRE DES LOISIRS

Afin d'accroître le nombre de place de stationnement au centre des loisirs, la Municipalité utilise une partie du terrain de monsieur Claude Théberge, terrain voisin du Casse-croute chez Mike en échange d'un montant annuel pour une période d'un an avec possibilité de renouvellement.

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de louer une parcelle de terrain de monsieur Claude Théberge, voisin du Casse-croute chez Mike, au montant de 1400\$ pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 afin d'accroître le nombre de place de stationnement pour le Centre des loisirs. Également, mandater le directeur général afin de signer une entente à cet effet.

6 LOISIRS

6.1 SOUMISSIONS POUR ENTRÉE ÉLECTRIQUE AU CENTRE DES LOISIRS

La municipalité a demandé des soumissions pour installer une entrée électrique de 200A 600 Volts au Centre des Loisirs.

Les soumissions reçues sont :

Groupe Corriveau	7650\$ taxes en sus
René Samson	7995\$ taxes en sus

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire au montant de 7650\$ taxes en sus, du Groupe Corriveau.

6.2 DEMANDE DE FINANCEMENT VISANT L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉ EN LOISIRS PAR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME PERMETTANT LA DIFFUSION D'ACTIVITÉS À DISTANCE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT que lors des consultations publiques effectuées auprès des familles et des aînés, les citoyens ont manifesté leur désir d'avoir accès à une meilleure offre en sport, loisir et culture dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour objectif d'améliorer l'offre de services aux citoyens;

CONSIDÉRANT la situation actuelle de pandémie et l'importance de considérer davantage les technologies pour contrer la contamination tout en maintenant les besoins de rencontre en présentiel avec distanciation dans les communautés;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter que la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud dépose une demande de subvention au montant de 25000\$ dans le cadre du programme Nouveaux-Horizons 2020 (volet communautaire) afin de doter la municipalité de deux systèmes électroniques permettant la diffusion d'activités à distance dans un concept de réseau intra régional en loisirs, sports et culture. Cette demande comprend un équipement pour le Centre des loisirs et un équipement pour la salle de l'âge d'or (maison de la Paroisse).

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 DÉBROUSSAILLAGE DES RANGS

Annuellement, à l'automne, la Municipalité requière les services d'un entrepreneur en débroussaillage pour le fauchage des fossés dans différents endroits requis dans la Municipalité. Une soumission a été reçue de l'entreprise DSL Multi-Services pour un montant maximum de 9249\$ taxes en sus pour l'automne 2020.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services de DSL Multi-Services pour le débroussaillage des rangs de la Municipalité pour l'automne 2020.

7.2 FORAGE GRANULAIRE À LA MAISON DE LA PAROISSE

La municipalité a dû demander les services d'un foreur lors de l'installation des services d'aqueduc et d'égouts à la Maison de la Paroisse. Une soumission a été reçue au montant de 4900.81\$ taxes incluses.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services de MG&F au montant de 4900.81\$ taxes incluses pour le forage granulaire à la Maison de la Paroisse.

8 EAU – AQUEDUC –ÉGOUTS

8.1 ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLES

Le 27 juin 2018, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a dévoilé la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et son plan d'action 2018-2023. Ce plan d'action comprend le lancement du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) (mesure 1.1.1). Il vient en appui au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), édicté le 16 juillet 2014. Ce règlement oblige notamment les municipalités responsables d'un système de distribution d'eau alimentant plus de 500 personnes (catégorie 1) à transmettre à la ministre, au plus tard le 1^{er} avril 2021, un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de leurs sources et sites de prélèvement d'eau potable, qu'ils soient alimentés par des eaux souterraines ou par des eaux de surface. La réalisation de ce rapport a pour but de permettre aux municipalités d'identifier les enjeux de la protection de leurs sources d'eau potable et les menaces qui pèsent sur ces dernières, en plus de favoriser le partage de l'information avec les parties prenantes.

La municipalité a reçu trois soumissions.

AKIFER Génie Conseil	8500\$ taxes en sus
Asisto Inc	12900\$ taxes en sus
OBV de la Côte-Sud	31001.03 Taxes en sus

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services de Akifer, plus bas soumissionnaire au coût de 8500\$ taxes en sus, de soumettre une demande de subvention au Ministère de l'environnement et de mandater le directeur général afin de signer les documents à cet effet.

8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2020 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Règlement numéro 272-2020 relatif À l'obligation d'installer DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le _____ et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

1- OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

2. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

3. INTERPRÉTATION DU TEXTE

Le présent règlement doit être interprété selon les principes de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c.I-16).

4. RENVOI

Tous les renvois à une loi ou à un autre règlement s'appliquent aussi à toute modification postérieure de celui-ci.

Conformément au paragraphe 60 du 1er alinéa de l'article 6 de la *Loi sur les compétences municipales*, tous les amendements apportés au code après l'entrée en vigueur du présent règlement en font partie intégrante comme s'ils avaient été adoptés par la municipalité. De telles modifications entrent en vigueur conformément à ce que prévoit ladite Loi.

5. TERMINOLOGIE

À moins que le contexte l'indique autrement, dans le présent règlement, on entend par:

« clapet antiretour » : un dispositif étanche de protection contre les refoulements permettant l'écoulement unidirectionnel dans le réseau d'égout;

« code » : « Code national de la plomberie – Canada 2015 » et le « National Plumbing Code of Canada 2015 », publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches du Canada, ainsi que toutes modifications ultérieures pouvant être publiées par cet organisme et selon les modifications apportées par une loi ou un règlement du Québec, notamment la *Loi sur le bâtiment* et le *Code de construction* adopté en vertu de cette loi (c. B-1.1, r. 2);

« eau pluviale » : l'eau de pluie ou provenant de la fonte des neiges, l'eau de refroidissement et l'eau provenant de la nappe phréatique;

« eaux usées » : eaux de rejet autre que les eaux pluviales;

« puisard » : fosse étanche ou trou réalisé dans le sol destiné à collecter les eaux pluviales provenant d'un drain de fondation (drain français) ou de la nappe phréatique pour ensuite les acheminer à l'extérieur d'un bâtiment à l'aide d'une pompe;

« réseau d'égout sanitaire » : un système de drainage qui reçoit les eaux usées;

« réseau d'égout pluvial » : un système de drainage dans lequel se drainent l'eau pluviale et l'eau souterraine;

« réseau d'égout unitaire » : un système de drainage qui reçoit à la fois l'eau usée et de l'eau pluviale.

CHAPITRE 2

PROTECTION CONTRE LES REFOULEMENTS

6. Obligation

Quelle que soit l'année de construction, le propriétaire de toute construction desservie par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire doit installer le nombre de clapets antiretours requis pour éviter tout refoulement. Ces clapets doivent être installés et maintenus conformément au code, aux règles de l'art et aux dispositions du présent règlement, lesquelles ont, en cas d'incompatibilité, préséance sur les dispositions du code.

En plus de toutes autres normes prévues au code, de tels clapets doivent être installés sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou pluviales de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, intercepteurs, drains de fondation, les réservoirs et tous les autres siphons, installés sous le niveau des têtes de regards de rue, de même que toute conduite de déversement via laquelle est susceptible de survenir un refoulement ou un dégât d'eau.

Le propriétaire ou la personne qu'il désigne doit entretenir et vérifier le dispositif antiretour à chaque année, de façon à s'assurer que l'ensemble des installations relatives à sa construction sont conformes au présent règlement.

Il est interdit d'installer un clapet antiretour sur le collecteur principal.

Les clapets à insertion (communément appelés « squeeze-intérieur ») sont interdits.

Le propriétaire ayant un puisard doit obligatoirement être protégé par un clapet antiretour sur la conduite d'évacuation de la pompe de puisard.

En l'absence d'égout municipal, il appartient à chaque propriétaire d'installer un puisard aux endroits requis de manière à éviter tout dégât d'eau.

7. ACCÈS

Le propriétaire doit installer les clapets antiretour de façon à ce qu'ils soient faciles d'accès en tout temps, notamment pour leur entretien et nettoyage.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, tout type de clapet antiretour doit être placé à un endroit accessible, à des fins d'utilisation conforme, d'entretien (réparation et/ou remplacement) et de nettoyage. Le propriétaire doit s'assurer en tout temps de maintenir l'accessibilité aux clapets.

Le puisard et la pompe de puisard doivent être accessibles en tout temps. La pompe doit être entretenue à chaque année.

8. COUP DE BÉLIER ET AMORTISSEUR

Toute construction desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité doit être protégée par un nombre d'amortisseurs suffisant pour protéger cette construction et son contenu contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la Municipalité.

9. DÉLAI

Les obligations prévues à l'article 6 s'appliquent à un bâtiment déjà érigé au moment de son entrée en vigueur. Le propriétaire bénéficie toutefois, dans ce dernier cas, d'un délai d'un (1) an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

CHAPITRE 3

AUTRES EXIGENCES

10. ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES PROVENANT D'UN BÂTIMENT

Les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières ou d'un tuyau de descente pluviale doivent être évacuées sur une surface perméable. Toutefois, le tuyau de descente pluviale doit se prolonger d'au moins 2 m à partir du mur de fondation du bâtiment, sans dépasser la ligne de l'emprise de rue.

S'il est impossible d'évacuer ces eaux sur une surface perméable, elles peuvent être dirigées vers un puits d'infiltration ou tout autre ouvrage de rétention. La base du puits d'infiltration ne doit pas être située à un niveau inférieur à celui de la nappe phréatique et le puits d'infiltration doit être situé à au moins 4 m du mur de fondation et à au moins 2 m de la ligne d'emprise de rue.

En tout temps, il est interdit de connecter ou de brancher une gouttière ou un tuyau de descente pluviale au drain de fondation.

CHAPITRE 4 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11. VISITE ET INSPECTION

Dans l'exercice de ses fonctions, tout fonctionnaire ou employé de la municipalité peut visiter et examiner, entre 7 h et 19 h, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, est respecté, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le présent règlement.

Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble doit laisser le fonctionnaire ou l'employé de la municipalité pénétrer sur les lieux et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

12. ENTRAVE ET RENSEIGNEMENT FAUX OU TROMPEUR

Il est interdit à toute personne d'entraver un fonctionnaire ou un employé de la municipalité dans l'exercice de ses fonctions.

Il est également interdit à toute personne de donner sciemment un renseignement faux ou trompeur dans le cadre de l'application des dispositions du présent règlement.

CHAPITRE 5 INFRACTION ET PEINE

13. INFRACTION ET PEINE

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction.

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 500 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne morale et d'une amende maximale de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, ces montants sont doublés.

14. CONSTATS D'INFRACTION

Le conseil municipal autorise, de façon générale, _____ ou toute autre personne désignée par résolution du conseil, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR ET REMPLACEMENT

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Sous réserve du deuxième alinéa ci-après, il abroge les articles [OU l'article] ____ du règlement no. ____.

À l'égard d'un bâtiment déjà érigé au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement, les articles [OU l'article] ____ du règlement no. ____ continuent de s'appliquer jusqu'à la première des échéances suivantes:

- Le jour où les travaux, à l'égard de ce bâtiment, ont été réalisés pour assurer le respect du présent règlement;
- À l'expiration du délai d'un (1) an prévu à l'article 9 du présent règlement, le propriétaire d'un bâtiment déjà érigé devant ainsi, à compter de cette dernière date, avoir pris les moyens pour respecter le présent règlement.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 272-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

8.3 BRANCHEMENT INTÉRIEUR DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS À LA MAISON DE LA PAROISSE

La municipalité a demandé les conseils d'un plombier pour le raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout à l'intérieur de la Maison de la Paroisse. Plomberie Lyva, Dany Roy, a soumis une proposition et des conseils pour l'ensemble du projet.

Après analyse et discussion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services de Plomberie Lyva, Dany Roy, pour l'installation des conduites intérieures d'aqueduc et d'égouts au montant de 15000\$, taxes en sus.

9 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET/OU CIVILE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR SEPTEMBRE 2020

À titre informatif, il y a dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de septembre 2020 aux membres du conseil.

10 URBANISME

Aucun point.

11 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS**11.1 DECOMPTE PROGRESSIF NO. 2 POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PUVIAL ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR UN TRONÇON DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST**

La municipalité a reçu le deuxième décompte progressif de la compagnie TGC pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial et des travaux connexes sur un tronçon du chemin Saint-François Ouest. Le décompte progressif no.2 est au montant de 891 288.83\$.

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter, sur recommandation de notre firme d'ingénieurs, Tetra Tech QI Inc., le décompte progressif no.2 de la compagnie TGC pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial et des travaux connexes sur un tronçon du chemin Saint-François au montant de 891 288.83\$.

11.2 IMPLANTATION D'UN PROJET DE GARDERIE (CPE) À SAINT-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont, au décret de la population pour 2018 et 2019, connu des pourcentages d'accroissement démographique;

CONSIDÉRANT l'accroissement du nombre des naissances en 2018 et 2019 dans la MRC de Montmagny et une moyenne stable dans les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et dans les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT le manque flagrant de places en garderie dans le secteur Nord-Ouest de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT que les citoyens des municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sont peu ou pas desservis par un service de garde;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont grandement besoin d'un tel service de proximité pour les 4175 citoyens, les commerces, les institutions et les industries du secteur;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un CPE de 40 places de garde atypique dans le secteur est devenue indispensable pour les familles, les travailleurs et les industries dans leur recrutement et leur rétention de la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT que les citoyens des municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud doivent parcourir entre 30 à 50 km aller-retour pour obtenir un service de garde et cela 2 fois par jour;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud travaillent inlassablement à mettre sur pied des initiatives afin d'occuper de façon dynamique leur territoire;

CONSIDÉRANT l'annonce du Ministre de la Famille pour l'ajout de 4359 nouvelles places subventionnées en service de garde au Québec, à travers 13 régions administratives;

CONSIDÉRANT que l'annonce du Ministre de la famille cible de nouvelles installations, ainsi que de nouvelles places dans des CPE déjà existants;

CONSIDÉRANT qu'un CPE de la MRC de Montmagny a déjà pris entente avec Saint-François de la Rivière-du-Sud pour la mise sur pied d'un CPE satellite à Saint-François de la Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT qu'un CPE de la région de Bellechasse a démontré de l'intérêt pour la mise sur pied d'un CPE satellite à Saint-François de la Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a déjà signé une option d'achat pour un terrain situé aux quatre chemins à Saint-François de la Rivière-du-Sud afin d'y ériger un immeuble servant à y accueillir un CPE.

EN CONSÉQUENCE;

Après analyse et discussion;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud demande au Ministère de la Famille de lui octroyer les 40 places requises afin d'implanter une nouvelle garderie satellite atypique à

l'intersection des quatre chemins à Saint-François de la Rivière-du-Sud, ayant pour principale desserte la population et les employés des entreprises et des commerces du secteur Nord-Ouest de la MRC de Montmagny. Que le directeur général soit autorisé à signer les documents de demandes gouvernementales.

12 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

13 VARIA

Aucun point.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Un contribuable et locataire a tenu à souligner le bon travail de rénovation effectué par un employé municipal dans un logement du pavillon Bédard.

Également, ce même contribuable a soulevé des questions sur la décision du conseil municipal de ne pas installer de trottoirs suite à la réfection du tronçon du chemin Saint-François Ouest. Suite à des recherches effectuées auprès du Ministère des transports et après consultation auprès des ingénieurs, les plans d'infrastructures du tronçon chemin Saint François Ouest ont été conçus dans le but de permettre une voie cyclable et piétonnière du côté sud de la chaussée. Des balises de sécurité pourront être installées pour la période estivale. Cette pratique de chaussée sans trottoir est de plus en plus répandue dans les municipalités afin de faciliter l'entretien des chemins l'hiver avec sel et sable et une plus grande superficie cyclable et piétonnière pour la période estivale.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière. Il est présentement 20h31.

Frédéric Jean, Maire

Jean-Eudes Gaudet, Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Renouveler votre adhésion

Adhérer à votre journal communautaire vous assure de maintenir bien vivante l'information locale à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Renouvelez en novembre vous permettra d'assister à l'assemblée générale des membres qui cette année se tiendra exceptionnellement en début décembre. Restez à l'affût des la date et du lieu. 📍



Laurence Hallé, TA Déclaration d'impôts et comptabilité

Sur rendez-vous seulement
au 274 rue principale ouest,
Sainte-Euphémie
418-998-1098

lhalle1@hotmail.com



La Maison Funéraire
Laurent Normand

MONTMAGNY
BELLECHASSE
L'ISLET-SUD

Jean Normand, T.D.L.
Pierre Normand, T.D.L.

116, avenue Sainte-Julie
Montmagny (Québec) G5V 2M1
T 418 248-0545
Sans frais : 1 888 248-0545
www.laurentnormand.ca



Boulet
Encans Boulet inc.

Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) GOR 3A0
Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

LE POIDS SANTÉ

Le poids est un sujet qui nous interpelle tous à un moment ou l'autre de notre vie, que ce soit pour des raisons esthétiques et de beauté ou de santé. Il existe une façon simple de déterminer si votre poids correspond à un poids santé : l'IMC (indice de masse corporelle). Pour connaître votre IMC, vous n'avez qu'à diviser votre poids (kg) par votre taille au carré (m²).

IMC = poids (kg) / taille au carré (m²)

Si votre IMC se situe entre 20 et 24, vous avez un poids santé. Si votre IMC est < 17, vous êtes considérés maigre. Si votre IMC est > 27, vous avez un surplus de poids pouvant être néfaste à votre santé.

Bien entendu, l'IMC est un moyen rapide d'évaluer votre poids. Cependant, pour certaines personnes (gens musclés, femmes enceintes) l'IMC peut être trompeur. C'est donc un indicateur, mais pas un paramètre absolu.

Méfiez-vous des régimes rapides : les résultats sont éphémères. Vous ne devriez pas perdre plus de 0,5 à 1 kg par semaine. Allez chercher du soutien auprès de votre entourage ou d'un professionnel de la santé. Si votre poids vous inquiète, si vous désirez avoir de plus amples renseignements sur l'IMC ou si vous vous interrogez sur les produits en pharmacie, n'hésitez pas à consulter un pharmacien.



Proxim

VINCENT LAMONDE BOULET

542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

418 259-7728

SOYEZ PRÉVOYANTS !

PLANIFIEZ L'ACHAT ET LA POSE
DE VOS PNEUS D'HIVER DÈS MAINTENANT !

ÉCONOMIES GARANTIES



HANKOOK

Obtenez jusqu'à 100 \$ de rabais à l'achat de 4 pneus Hankook sélectionnés.

Valide du 19 octobre au 27 novembre 2020.



BF GOODRICH ALL TERRAIN

Obtenez jusqu'à 70 \$ de rabais à l'achat de 4 pneus BFGoodrich sélectionnés.

Valide du 1er octobre au 16 décembre 2020.



BRIDGESTONE

Obtenez jusqu'à 70 \$ de rabais à l'achat de 4 pneus Bridgestone sélectionnés.

Valide du 5 octobre au 13 décembre 2020.



GISLAVED

Obtenez 40 \$ de rabais à l'achat de 4 pneus Gislaved.

Valide du 1er octobre au 1er décembre 2020.



1, av. de la Caserne
Montmagny (QC), G5V 0A5
418 248-2052

Prenez rendez-vous en ligne:
pneusandreouellet.com/rendezvous

Entreposage saisonnier
disponible à partir de 4 \$ / pneu !

Vous pouvez aussi
communiquer avec nous
par TEXTO (418 248-2052)
ou via Messenger 

OK PNEUS

André Quéhel